



# SNC Chemin de Fer du Vivarais

## Train de l'Ardèche & Vélorail des Gorges du Doux

Adresse du siège : 111, route du grand pont - 07300 Saint Jean de Muzols



### Communiqué de presse du 12 août à 11h

Le mercredi 10 août plusieurs départs de feu simultanés ont détruit environ 20 hectares au Crestet.

Le Mastrou a été hâtivement désigné comme le responsable de cet incendie. La société en charge de l'exploitation de la ligne appelle à la vigilance quant à la détermination des causes du feu. En effet, ce mercredi 10 août, aucune locomotive à vapeur ne circulait sur la commune du Crestet. Le directeur du Train de l'Ardèche a déposé une plainte contre X pour incendie le long de la voie ferrée le jeudi 11 août en gendarmerie de Lamastre. A ce stade, aucun résultat d'enquête ne permet d'identifier les causes.

Les nombreux incendies sur le territoire sont une préoccupation majeure pour l'ensemble de la vallée du Doux, dont la société d'exploitation du Train de l'Ardèche qui est solidaire avec les habitants. Tous les trains et tous les vélorails de la ligne ont été arrêtés le temps d'identifier les causes et que les conditions soient favorables pour une réouverture. Tous les billets des visiteurs impactés par la suspension des circulations des trains et des vélorails seront remboursés.

Les conditions climatiques extrêmes que subit l'Ardèche exigent de renforcer les plans de lutte contre l'incendie, ce qui a été fait au Train de l'Ardèche.

En étroite collaboration avec les services de secours, un plan d'actions partagées existe depuis 2003 ; il est régulièrement mis à jour. Le mercredi 10 août, les équipes du Train de l'Ardèche sont intervenues par la voie ferrée avec le train diesel citerne prévu en renfort des pompiers.

Le Train de l'Ardèche rappelle que les locomotives à vapeur utilisées sont toutes équipées de filtres spécifiques contre les étincelles. Ces filtres sont inspectés tous les jours tout comme l'étanchéité des cendriers eux-mêmes équipés d'arroseur pour refroidir les résidus retenus par la locomotive. Ces équipements ont été contrôlés par les services de l'Etat. En complément, un agent est placé en queue de train pour assurer une surveillance continue.

Les mesures concernent également la prévention contre les comportements à risque. Le chef de train effectue un rappel des consignes de sécurité au micro avant chaque départ et insiste particulièrement sur l'interdiction de fumer pendant le voyage, aussi bien à bord des voitures qu'aux fenêtres ou sur les plateformes extérieures compte-tenu des risques d'incendie. De plus, ces consignes sont affichées dans chaque véhicule transportant des voyageurs (extraits du Règlement de Police de l'Exploitation).

La multiplication des incendies mobilise beaucoup les soldats du feu dans notre région. Leur engagement est remarquable ; qu'ils en soient vivement remerciés.

SNC Chemin de Fer du Vivarais

au capital de 100 000 € - 52371530800061 RCS AUBENAS - TVA Intracommunautaire FR7652371530800061 - APE 2010B00412

Vélorail des Gorges du Doux - [www.velorailardeche.com](http://www.velorailardeche.com) - Tél : 04 75 08 20 30

Train de l'Ardèche - [www.trainardeche.fr](http://www.trainardeche.fr) - Tél : 04 75 06 07 00